ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux successions.

Julian M. Swoop vs. John Blank & Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,145 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Frank A. Wilke une des défendeurs dans le procès ci-dessus, dans la succession de Herman Wilke, No. 102,612, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et plus particulièrement décrite dans l'inventaire enregistré, dans le dit procès, et plus particulièrement son intérêt, dans ses biens-fonds décrits dans le dit inventaire, à savoir:

1. Deux certains terrains avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau, désignés par les Nos. 7 et 8. Les deux dits terrains mesurent chacun vingt sept pieds onze pouces de face à la rue Fulton, vingt sept pieds, dix pouces et six lignes trois-quarts de largeur dans le fond, sur cent dix pieds de profondeur.

2. Un certain terrain avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain 14, et cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No. 16.

3. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 14, le dit terrain mesure vingt cinq pieds quatre pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, cent vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté près de la rue Fulton, et cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain No. 15.

4. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 16, et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côté près du terrain No. 15, et cent vingt cinq pieds et sept pouces sur ligne de côte près du No. 17.

5. Deux terrains avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désignés comme terrains Nos. 6 et 7, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente et-un pieds de face à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7. Premièrement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes de largeur l'arrière ligne d'une parcelle de terre formant partie du terrain No. 166, et s'étendant en une profondeur de cette ligne, de cinquante trois pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et il mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes sur l'arrière, plus ou moins, et la dite parcelle de terre forme l'arrière partie et est la balance du dit terrain No. 166.

Secondement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District, l'Ilet No. 39, borné par les rues Philip, Soraparu, Fulton et Chippewa. Le dit morceau de terre est désigné par la lettre E et mesure trente neuf pieds huit pouces et six lignes de largeur sur une ligne la divisant de la parcelle D sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds quatre pouces et trois lignes, et a trente neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur dans la fond et forme la balance du terrain No. 169.

8. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, étant une parcelle du terrain No. 169 de l'Ilet No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant trente neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Soraparu, sur quatre vingt huit pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, désigné comme No. 87 rue Soraparu.

9. Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Erato, Gainnie et Constance, étant une parcelle du terrain No. 13 de l'Ilet No. 17; la dite parcelle de terre forme l'angle des rues Magasin et Erato, et mesure en mesure Française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Erato.

Ainsi que tout son droit, titre et intérêt dans et à la succession de Catherine Dietel, épouse divorcée en premières noces de J. Lottes, et épouse en seconde noce de Herman Wilke, No. 57,-255, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, et décrits dans l'inventaire enregistré dans le procès et plus particulièrement tout son droit, titre et intérêt sur la ci-dessus décrite et ci-après décrite propriété, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Cypress, Derbigny et Julia, désignée par la lettre B, et mesure soixante dix sept pieds quatre pouces de face à la rue Cypress, quatre vingt pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la divisant de la parcelle de terre marquée A, quatre vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne de bornage et soixante dix sept pieds six pouces et quatre lignes sur l'arrière ligne.

2. Deux certains terrains avec les améliorations, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cypress, Derbigny et Roman et la propriété du N. O. Canal and Banking Company, ou débarcadère de la rue Julia, les dits terrains sont désignés par les Nos. 3 et 4, et mesurent ci-après à savoir: Terrain No. 3 mesure vingt sept pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et terrain No. 4 mesure vingt sept pieds de face à la rue Derbigny sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Cypress et forme l'angle des rues Cypress et Derbigny.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur le champ.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CAFFERY, QUINTERO & BRUMLY,
Avocats pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Germain Le Roy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George A. Le Roy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. HOWARD McCALEB, Avocat.
4av4,8,13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

I. Ventes importantes par Shérif Civil de six lots de propriétés dans le cinquième district décrits comme ci-dessous d'un à six inclusivement—avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite propriété ainsi que toutes les machines y appartenant et immobilisée suivant la loi le tout consistant et connu comme département d'embouteillages de Securité Brewing Company, le tout sera offert en vente en bloc comme un entier.

II. D'un lot et améliorations, etc., à être offert separément des propriétés ci-dessus mentionnées dans le même district sur la rue Diana dans l'ilet Newton et Brooklyn et River autrefois Jefferson comme septièmement décrit dans l'affairs de Teutonia Bank and Trust Company vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division B — No. 100,288 — En vertu d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour une vente de l'actif de Security Brewing Company, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division B, dans le cas sus mentionné. Je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le premier district du cette ville le jeudi, avril 24 1913, à midi, de la propriété suivante décrite à savoir:

Premier: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes, avantages qui en dependent ou qui y appartiennent de quelque façon situe dans le cinquième district de la Nouvelle-orléans (autrefois carré No. 47 actuellement No. 184) borne par l'avenue Brooklyn les rues River Diana et Newton designe comme lot No. 4 lequel mesure soixante pieds de face sur l'avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds et forme le coin de l'avenue Brooklyn et la rue Diana.

secondement: Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privileges, servitudes et avantages y appartenant ou en dependant de quelque façon situe dans le dit ilet No. 184 du cinquieme district de la Nouvelle-orléans, désigné par la lettre H sur un plan d'arpentage tracé par D. E. Seghers et fils Voyers, en date du 18 janvier 1905, et annexé a un acte passé par devant Fred Zengel, notaire, daté du 24 mars 1905, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de soixante-trois pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Diana et mesure trente et un pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à l'avenue Brooklyn; et la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes paralleles, de cent vingt pieds, dix pouces et cinq lignes, le tout en mesure américaine, et est composé de la moitié la plus proche de la rue Diana du lot original No. Cinq.

Etant les mêmes deux morceaux de propriété que ladite Security Brewing Company acquit de la United States Land Company Limited suivant l'acte passé pardevant Fred Zengel, notaire public, le 24 mars 1905, et enregistré au bureau des Aliénations, livre 292, folio 256.

Troisièmement: Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la Nouvelle-orléans dans ledit ilet No. 184 borné par l'avenue Brooklyn, les rues Diana et Newton, désigné comme la moitié du lot No. 6, contigu au lot No. cinq et mesurant 30 pieds de face à la rue Madison, maintenant avenue Brooklyn sur une profondeur de cent vingt pieds en lignes parallèles.

Etant la même propriété que ladite Security Brewing Company acquit par achat de Frances Williams, veuve de Dennis Mecker, suivant l'acte passé par devant H. L. Loomis, Jr., un notaire public de cette ville, le 21 juin 1907, et enregistré au bureau des Aliénations de cette paroisse, dans le livre No. 217, folio 16.

Quatrièmement: Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans l'Ilet No. 184 borne par les rues Brooklyn (anciennement Madison), River (anciennement Jefferson) et Diana et Newton, designé comme la moitié du lot No. cinq et mesure trente deux pieds de face à l'avenue Brooklyn sur cent vingt huit pieds plus ou moins de profondeur et étant la même propriété que la Security Brewing Company acquit par achat de Mme Margaret Beuhler, épouse de Louis Marechal, suivant l'acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire dans cette ville, le 18 juin 1907, et enregistré dans le bureau d'aliénation pour la Paroisse d'Orléans, livre 215, folio 6.

Cinquièmement: Un certain terrain désigné comme la moitié du terrain No. six situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, d'après un croquis fait par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, le 21 novembre 1904, et annexé à un acte passé devant William H. Seymour, notaire dans cette ville, daté le 1er mai 1907, et le dit terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur l'avenue Brooklyn sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes egales et parallèles. Etant la moitié du lot six le plus proche de la rue Newton; et est la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Co. par achat de Nathan Hobley suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, daté du 11 juillet 1907, et enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, registre 214, folio 59.

Six: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le même district et carré ci-dessus cinquièmement décrite désigné comme moitié du lot No. 3 et la dite moitié du dit lot du terrain mesure trente pieds de face à la rue Diana sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds plus ou moins et la partie la plus proche de la rue Madison actuellement Brooklyn, étant la même propriété que celle qui fut acquise par la Security Brewing Company de James R. Le Bailey suivant acte passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, en cette ville le 15 janvier 1907, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, registre No. 210, folio 435.

Ainsi que toutes les machines dépendant de toutes les propriétés ci-dessus et immobilisées suivant la loi, consistant du département d'embouteillage de la Security Brewing Company.

Sept: Un certain lot de terrain situé dans le cinquième district de cette ville dans le carré borné par les rues Newton, River (autrefois Jefferson), Brooklyn (autrefois Madison), et Diana (autrefois Decatur) formant la moitié la plus proche du fleuve, du lot No. 6, dans le carré No. 181, et mesurant trente pieds de face à la rue Diana sur cent quatre vingt pieds de profondeur acquis par la Security Brewing Company de la succession de E. Bibbins et suivant acte devant William Renaudin, notaire, le 26 mars 1912, enregistré au bureau des aliénations, registre 248, folio 357.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats par les receveurs.

Memo: Remarquez l'annonce dans une partie du journal de même date dans laquelle la manufacture de la Security Brewing Company sera offerte en vente à la même date qui celle ci-dessus mentionnée.
mars20,21,28av4,11,18,24

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte la Plantation Albania, pour le mois de mars 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
6av—6,10,15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Sixième District, portant le No. municipal 2003 avenue Peters, et coin de la rue S. Franklin (dans l'ilet des rues Valmont et S. Liberté).

Carrie S. Payne vs. Joseph H. Gomilla.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,057 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Peters, les rues David (maintenant S. Franklin), Valmont et Green (maintenant S. Liberté), désigné comme terrain A sur un croquis et certificat de voyer dressé par Edgar Pillé, voyer, le 21 juin 1905, et annexé à un acte passé devant Edouard F. Henriques le 23 juin 1905, d'après lequel certificat de voyer le dit terrain mesure en mesure Américaine à savoir: Commencant au coin de l'avenue Peters et de la rue David (maintenant S. Franklin) il mesure cinquante pieds, cinq pouces et deux lignes et demie de face à l'avenue Peters sur une profondeur et face à la rue David de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant formé de l'entier terrain un et d'une partie du terrain deux, suivant le croquis ou certificat de voyer fait par S. G. Del Isle, voyer, le 21 juillet 1892 et annexé a un acte passé devant B. Ory, notaire, dans cette ville, le 1er août 1892.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHN DYMOND, JR., et A. G. LEVY,
Avocats pour le demandeur.
av12,18,25mar2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant le No. municipal 2622 rue Gasquet (maintenant Cleveland), entre les rues Broad et Dorgenois.

John T. Whitaker vs. J. B. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 104,065 — En En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'ffaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 mai 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Dorgenois et Palmyre, désignes par les Nos. vingt et vingt et un sur un plan déposé pour références dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire dans cette ville, comme plan No. vingt huit, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun en mesure Américaine, trente deux pieds de face à la rue Gasquet (maintenant Cleveland) sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ERNEST F. FLORANCE,
Avocat pour le demandeur.
av12,18,25mar2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Iberville (dans le carré des rues Canal et Rendon).

Barber Asphalt Paving Co. vs. Mme Delia Heavy, veuve de Richard T. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,511 — En vertu d'un writ de fieri facias contre la défenderesse, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

La propriété décrite comme terrains un et deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet No. 452, borné par l'avenue Hagan et les rues Rendon, Canal et Iberville, dans le Deuxième District de cette ville, les dits terrains mesurent cent douze pieds de face à la rue Iberville sur une profondeur de soixante dix pieds, lesquels dits terrains forment le coin de l'avenue Hagan et de la rue Iberville du dit carré d'Ilet.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
E. J. THILBORGER,
Avocat pour le demandeur.
av11,12,18,25mar2,9,14,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur, dans le Sixième District, portant le No. municipal 3015 rue Berlin, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Provident Building and Loan Association vs. Florian Reichstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,331 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Claiborne, Derbigny et Milan, désigné par le No. 24 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte de vente devant E. L. Weil, notaire, le 18 août 1910 et mesure d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2nd. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. 25 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 18 août 1910, et mesure d'après cela vingt pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
mars15,21,28av4,11,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de propriétés de valeur du Cinquième et Premier District.

Avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., et toutes les bâtisses et améliorations sur les propriétés premièrement, secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ainsi que toutes les machines et outillage, comprenant moteurs, chaudières, appareils et dépendances de tous genres sur les dites quatre propriétés, ou dans les bâtisses qui s'y trouvent, le tout consistant de l'entière usine de la Security Brewing Cmopany, devant être considéré et traité en entier et comme partie et parcelle de la dite propriété foncière. Avec la servitude ou droit de voie pour une conduite d'eau s'étendant du Mississippi jusqu'à l'usine de la dite compagnie, sous et à travers la partie de terre ci-dessous cinquièmemegt décrite.

Le tout devant être vendu en bloc constituant l'entière usine de la SECURITY BREWING COMPANY

dans l'affaire du Commercial Germania Trust and Savings Bank, Trustee, vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,420 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril, 1913, à midi, la propriete ci-après decrite à savoir:

1. La moitié d'un certain carre d'ilet situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la partie anciennement connu comme Mcdonoughville, dans l'Ilet 48 (maintenant No. 185) borné par les rues Madison, Decatur, Jefferson et De Armas sur un plan dressé par L. H. Pilié A. V. date le 10 février 1899 étant la moitié du dit ilet s'étendant près de la rue Madison, qui est composé des terrains sept, huit, neuf, dix et onze, et de la moitié des terrains six et douze et laquelle moitié d'ilet mesure trois cents pieds de face à la rue Madison (maintenant avenue Brooklyn) sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et de face sur la rue Decatur (maintenant Diana) et sur la rue De Armas.

2. Quatres certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Market, St. Joseph, Tchoupitoulas et Nouvelle Levee ou Peters, trois de ceux-là sont désignes par les Nos. Un, Deux et Trois sur un plan par H. Moelhausen, architecte le 12 juillet 1841 et déposé dans le bureau de A. Mazureau, ancien notaire dans cette ville, lesquels terrains sont adjacents et mesurent chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Nord Market sur une profondeur de cinquante huit pieds, un pouce entre lignes parallèles; et l'autre terrain est désigné par la lettre B sur un croquis ou plan dressé par Pillé & Murray, architects, daté le 20 décembre 1867, et annexé à un acte passé devant Theo Guyol, notaire dans cette ville, daté le 24 décembre 1867, le dit terrain ou parcelle de terre ayant en mesure Américaine, quarante et un pieds, sept pouces de face à la rue St. Joseph, sur cinquante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est compose de deux terrains désignés par les Nos. vingt trois et vingt quatres ou vingt six.

3. Deux certains terrains situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-orléans, anciennement connu comme Faubourg Ste. Marie. Les dits terrains sont adjacents et sont désignés par les Nos. Dix-sept et Vingt sur un plan par Jos. Pehe annexé à un acte passé devant John N. Duncan, ancien notaire dans cette ville, le 20 janvier 1829, et mesurent chacun vingt et un pieds à la rue Nord ou Market, maintenant North Diamond, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, maintenant Peters, dans l'Ilet borné par la rue St. Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds, un pouce, entre lignes parallèles.

4. Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Joseph, Nouvelle Levée, North Market et Tchoupitoulas, designés comme terrains C et D sur un plan par Pillé & Murray, annexé a un acte passé devant Theo. Guyol, notaire, le 24 décembre 1867; lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent ci-après à savoir: Terrain C mesure quarante deux pieds, un pouce, de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes parallèles; terrain D a vingt et un pieds de face à la rue St. Joseph, sur cinquante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon qui appartiennent à une ou à toutes les propriétés ci-dessus décrites, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui s'y trouveront, et toutes les machines et outillage, comprenant moteurs, chaudières, appareils et dépendances de tous genres qui sont sur les dites propriétés ou dans les bâtisses qui s'y trouvent ou qui ont été placés dans la suite sur la dite propriété, ou dans les bâtisses ou dans une des bâtisses, le tout constituant l'entière usine de la Security Brewing Co., devant être considéré et traité en entier et comme partie et parcelle de la dite propriété foncière.

5. La servitude au droit de voie pour un passage d'eau ou s'étendant du Mississippi jusqu'à l'usine de la dite compagnie à l'endroit où elle est maintenant situé, avec le droit d'accès la dedans à tout temps et pour n'importe quel but, sous et au travers de cette parcelle de terre appartenant à la dite compagnie dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le fleuve, anciennement rue Jefferson, Diana, anciennement Decatur, Brooklyn anciennement Madison et De Armas, la dite parcelle de terre étant désigné comme terrain A sur un certificat de voyer fait par C. Lucas Lewis D. V. V. date le 9 février 1899, et annexé à un acte d'achat de la dite propriété par la dite compagnie, et d'après laquelle la dite parcelle de terre forme l'angle des rues River et Diana et mesure en mesure Américaine soixante pieds de face à la rue River sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, et fait face à la rue Diana de cent cinquante neuf pieds, dix pouces, trois lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demandeur.

Memo: Remarquez dans une autre partie du journal de même date dans laquelle la propriété de la Security Brewing Company consistant et connu comme département d'embouteillage sera offerte en vente a la même date que la propriété ci-dessus.
mars20,21,28av4,11,18,24

ANNONCES JUDICIAIRES

Edward Krey vs. Ses Crediteurs.

Cour Civile de District — No. 104,084 — Division C.

ORDRE — Considerant la suivante pétition et l'actif et passif duement verifiés et enregistré.

IL EST ORDONNE, qu'après publicité et avis donnés aux créditeurs, suivant la loi, une réunion des créditeurs du dit Edward Krey soit convoquée et tenu suivant la loi devant Clifford N. Eustis, notaire, en cette ville en son bureau, 320 Bâtisse Godchaux, en cette ville, paroisse et état, commençant le 14 avril 1913, à dix heures du matin pour voter l'acceptation ou le refus de la dite pétition du dit Edward Krey pour répit de six douze et dix huit mois depuis la date de la dite réunion.

Il est de plus ordonné qu'en même temps, toute procédure contre la personne et propriété du dit Edward Krey soit suspendue.

(Signé) E. K. SKINNER, Juge.
Nouvelle Orléans, 1er avril 1913.
Pour copie conforme,
J. McCORMICK,
Député Greffier.
JOHN L. FELIU, Avocat.
av3,7,12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif de toutes les propriétés mobilières de la Security Brewing Co., ainsi que mulets, chevaux, charettes, etc., en parties dans le Cinquième et Premier Districts dans l'affaire

De la Teutonia Bank et Trust Co. vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,288 — Division B — En vertu d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour la vente de l'actif de la Security Brewing Co., qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans le cas sus mentionné, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-après désignes, VENDREDI, 25 avril 1913, à dix heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Dans et aux environs des lieux connus comme manufacture et département d'embouteillage de la Security Brewing Co. sur la rue Diana près du fleuve ou rue Jefferson, Algiers. Tout et particulièrement la propriété mobilière de la Security Brewing Co., contenu dans et aux environs des lieux à savoir: Un grand assortiment de meubles de bureau ainsi que les accessoires, etc.; 1 machine à écrire Underwood, 1 machine à additionner Burroughs, 2 registres automatiques, 2 coffre-forts en fer, 1 équipement de laboratoire et un cabinet à microscope, balances, etc., proteclographes, 1 machine à pasteuriser, 1 machine automatique à capsuler, 1 emplisseur rotatif à 34 jets (B. & B.) et moteur et distributeur à cinq canettes, une machine à laver les bouteilles "16 Eicke," machines à tremper à compartiments, machine à étiquetter, réservoir avec robinets Pipina, Dynamos, diables avec plates formes, diables, machines à glace, bois de construction, clefs anglaises, lampes électriques à arc, outils, etc.; comptoirs à caisses, minéral d'eau, appareils à éteindre l'incendie ajusteurs, réservoirs à dépôt, pompes tuyau et reservoir a refroidir et serpentin, réservoir à fermentation, réservoir à carbonser, réfrigerateur de bière et accessoires, paniers barriques appareil à bon donner, moteurs, un malaxeur à trois branches et accessoires, équipement a carbonuser, ajusteurs à tendem, réfrigérateur a bière et à saumure, réservoirs a air machines à capsuler moulin a malt, machine a laver courroies, poulies, armoires, à copaux laveur a copeaux, tuyaux, tour, forges, receveur d'ammoniaque, machines, compresseurs, generateurs, bouilleur à riz, Bascule fixe, thermometres, convoyeur dynamos, machine à précipiter machine à chauffer Cororan, charbon, etc., aussi une grande quantité de bière, bière en bouteilles, houblon, malt, sucre etiquettes, outils, etc.; aussi bien que le contenu des écuries consistant d'environ: 55 mulets, 3 chevaux, 17 charettes à livraison, 6 charettes de service, un tilbury, 3 boggies, 2 tombereaux, jeux d'harnais simples et doubles, licoux machine a hacher, foin, avoine, fourrage, couvertures divers, etc.; aussi le matériel roulant consistant en six wagons à marchandises, et diverses propriétés mobilieres, etc., le tout suivant inventaire detaillé et enregistré.

2. Et après la fin de la vente de toutes les propriétés sur dits lieux, la vente sera renvoyée a la date et heure qui seront annoncées alors et la par le shérif.

Sur les lieux, rue Nord Diamond, dans le carré rues St. Joseph, Tchoupitoulas et Sud Peters. Un lot de machines, outils, accessoires, etc., qui s'y trouvent, suivant inventaire.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les receveurs.
11av11,16,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un malaxeur, moteur et appareils, etc.

Lugi Vitale vs. Rosalino Federico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,664 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, LUNDI, le 14 avril 1913, à 2 heures p. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les l